

ge de 25 p. 100 en or. Je vais le faire consigner dans le compte rendu des Débats, pour l'information de la Chambre :

Si l'on veut se prévaloir de l'occasion offerte par l'acte des billets fédéraux, de 1914, en prenant pour base la circulation telle qu'elle était le 31 juillet, le total des billets en circulation sera d'environ \$127,800,000. La réserve d'or par rapport à cette émission sera de \$91,735,000. Cela donnera, par rapport à la circulation, un pourcentage de 71.7 en or. Cette réserve représentera, par rapport aux billets émis, un pourcentage d'or plus élevé que le Canada n'en a jamais détenu avant 1909. A l'heure qu'il est la réserve d'or représente à peu près 81 p. c. de l'émission totale des billets fédéraux. Une émission supplémentaire de \$15,000,000 de billets fédéraux réduirait le pourcentage à 71.7 comme je l'ai dit.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER : Quelle était la quantité, antérieurement à 1909 ?

L'hon. M. WHITE : Je n'ai pas ici les chiffres. En 1870, la réserve d'or représentait, par rapport à la circulation, 22 ; en 1880, 41 ; en 1890, 34 ; en 1900, 55 ; 1908, 65. Elle représente maintenant 81 p.c. et elle tombera à 71.7 quand l'émission aura été augmentée.

M. A. K. MACLEAN : Je suppose que le ministre va présenter un bill pour se faire autoriser à contracter un emprunt au sujet du crédit de \$50,000,000 qui a été adopté pendant cette session ?

L'hon. M. WHITE : Il est dit, dans le bill demandant des fonds destinés à la guerre, que le Gouvernement pourra se procurer, au moyen d'emprunts, toute la somme ou partie de la somme allouée. J'ai cru devoir faire accorder ce pouvoir d'emprunt au Gouvernement, en sus de tous les pouvoirs d'emprunt qu'il possède déjà, afin de ne pas commettre, envers le peuple canadien, l'injustice de faire peser sur ses épaules, chaque année, sans interruption, tout le fardeau des frais de guerre, tant que durera la guerre. C'est à ce même moyen que les autres pays ont eu recours. Ainsi, d'après les dépêches de ce matin, l'Angleterre a émis des bons du trésor pour payer les \$45,000,000 ou \$50,000,000 qu'elle avait d'abord empruntés de la Banque d'Angleterre.

M. A. K. MACLEAN : Je suppose que le Gouvernement ne peut dire où il va chercher à contracter un emprunt, ni quelles vont être la nature et les conditions de cet emprunt ?

L'hon. M. WHITE : J'en ai parlé, hier, dans mon exposé budgétaire. J'ai dit que nous allons compter sur le revenu des douanes et de l'accise, puis contracter des emprunts pour combler le déficit entre le revenu et les dépenses imputables sur le capital, plus les

dépenses spéciales résultant de la guerre. S'il y a lieu, nous émettrons des billets fédéraux et emprunterons ainsi du public canadien sur nos propres valeurs.

M. A. K. MACLEAN : Mais vous portez tout cela au fonds consolidé.

L'hon. M. WHITE : En effet. Mais, comme le sait bien mon honorable ami, ce fonds sert non seulement au paiement des dépenses courantes, mais aussi, autant que possible, aux dépenses spéciales et imputables sur le capital.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER : Cette mesure est non pas temporaire, mais permanente, et au lieu de la critiquer, je l'approuve entièrement. Il est vrai que l'émission va être portée de \$30,000,000 à \$50,000,000, bien que la marge de 25 p.c. en or, qui existe aujourd'hui, ne doive pas être augmentée. Mais, l'honorable ministre, qui a étudié la question à fond et qui tient à ce que le crédit du pays ne repose sur aucune autre base que l'or, m'a rassuré en déclarant que notre réserve d'or représente 81 p.c. du montant des billets que nous avons émis, et que, par conséquent, l'émission supplémentaire dont il s'agit ne réduira cette proportion que de 3 ou 4 p.c. Tous ceux qui s'intéressent à ces questions seront heureux d'apprendre que nos billets sont aussi bien garantis. Il ne reste plus qu'à demander à l'honorable ministre si le Canada peut lui fournir l'or dont il a besoin ou s'il lui faut l'importer, malgré que le Canada en produise ?

L'hon. M. WHITE : Mon très honorable ami le sait, quand le Canada achète de l'or il faut qu'il le paie avec de l'or. Par conséquent, le Canada n'a pas d'intérêt à acheter de l'or à présent et de le payer avec de l'or, si cet or doit sortir du pays. En disant, dans l'acte des billets fédéraux, que nous pourrions échanger de ces billets pour de l'or en barres tout comme de la monnaie d'or, j'ai pensé qu'il nous serait possible d'acheter de l'or suffisamment pur, de provenance canadienne, sans entamer nos balances en banque.

Nous pouvons nous procurer de l'or, à l'heure qu'il est, par l'entremise de la Monnaie Royale, car elle demande à en acheter partout où elle peut en trouver, soit au Canada ou aux Etats-Unis. Elle l'épure, selon le cas, après l'avoir acheté, et elle le convertit en numéraire ici. En vertu de cet amendement à l'acte des billets fédéraux, j'ai rendu l'achat de l'or un peu plus facile en ce que nous pouvons le payer avec de ces billets, qu'il vienne des Etats-Unis,